

MYRIAM EL KHOMRI MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL ALAIN VIDALIES
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES
TRANSPORTS, DE LA MER ET DE LA
PECHE

CHRISTOPHE SIRUGUE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.travail-emploi.gouv.fr

<u>www.developpement-</u> durable.gouv.fr www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 janvier 2017 N°90

Myriam EL KHOMRI, Alain VIDALIES et Christophe SIRUGUE réunissent le comité stratégique de la filière aéronautique

Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche et Christophe SIRUGUE, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie ont réuni vendredi 6 janvier le Comité stratégique de la filière aéronautique du Conseil national de l'Industrie.

Le contexte industriel est hétérogène, entre une aviation commerciale soumise à de fortes contraintes de montée en cadence, et des marchés d'aviation d'affaires ou d'hélicoptères moins dynamiques. Par ailleurs, l'industrie aéronautique est aujourd'hui pleinement engagée pour la réduction de son empreinte environnementale, qu'il s'agisse de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air ou encore de réduction des nuisances sonores.

Le Gouvernement est ainsi pleinement mobilisé aux cotés de la filière pour l'accompagner dans la gestion de ces transitions, dans l'objectif de maintenir et de développer la place de la France dans l'industrie aéronautique mondiale. La réunion a ainsi été l'occasion de dresser un état de la situation actuelle et à moyen terme et de constater l'avancée de dossiers initiés par le Comité.

Renforcer la chaîne de sous-traitance et le tissu industriel

Les ministres se félicitent des bons résultats présentés par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) pour les actions en faveur du développement des performances industrielles du tissu de sous-traitance. Plus de 400 PME ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, totalisant plus de 5000 heures de formation. Ces actions, soutenues par l'Etat, seront renforcées pour que les succès commerciaux exceptionnels de l'aéronautique française constituent un levier d'amélioration pérenne du tissu industriel.

Agir sur la formation pour augmenter l'emploi

Les ministres ont salué les actions menées par le GIFAS, les Régions, Pôle emploi et le Ministère du Travail au sein des DIRECCTE, pour identifier les besoins de l'industrie, former les demandeurs d'emploi et promouvoir les métiers de l'aéronautique. Les ministres appellent de leurs vœux l'extension de ces actions vers d'autres régions et d'autres filières industrielles qui partagent des priorités de recrutement avec la filière aéronautique.

Moderniser l'outil productif avec l'Industrie du Futur



Les ministres saluent l'engagement de la filière aéronautique dans l'Industrie du Futur, illustrée par les cinq sites aéronautiques labellisés « Vitrines de l'industrie du futur » des entreprises Airbus, Safran, Daher et Figeac Aéro. L'adhésion récente du GIFAS à l'Alliance Industrie du Futur permettra, avec le soutien de l'Etat, de renforcer ces actions en direction des PME.

Innover pour préparer l'avenir

La concurrence émergente de nouveaux pays (Brésil, Chine, Russie) nécessite de poursuivre et renforcer l'effort d'innovation de la filière, pour assurer son avance technologique sur ses concurrents, en lien avec le Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC).

Les ministres rappellent l'engagement fort de l'Etat, notamment à travers le Programme d'investissements d'avenir, qui a bénéficié à hauteur de 2,5 milliards d'euros à la filière entre 2010 et 2016, et la sanctuarisation du Crédit d'impôt recherche, premier dispositif de soutien public à la R&D des entreprises avec plus de 5 milliards d'euros annuels. Ils se félicitent du lancement récent des deux plateformes de démonstration technologique portées par le CORAC que sont « Systèmes embarqués et fonctionnalités avancées » et « Usine aéronautique du futur ». Ils souhaitent que les nouveaux engagements forts pris par le Gouvernement, en particulier le troisième Programme d'investissements d'avenir, contribuent à l'excellence de la recherche aéronautique française.

« La filière aéronautique est emblématique de l'excellence française, exportatrice, conquérante à l'international, tournée vers l'avenir, et créatrice de nombreux emplois en France. Je me réjouis de l'efficacité démontrée par le travail de la filière en partenariat avec les pouvoirs publics pour la modernisation de l'outil industriel, le développement du tissu de PME et la formation. Le Gouvernement a pris une part importante dans le développement de cette filière, et il continuera à le faire à l'avenir, en particulier à travers le soutien à la R&D, la démarche Industrie du Futur et le troisième Programme d'investissements d'avenir » a déclaré Christophe SIRUGUE.

Pour Alain VIDALIES, « La qualité du partenariat tissé de longue date entre l'industrie aéronautique et l'Etat, tout comme la capacité de cette filière à travailler collectivement, sont des facteurs déterminants pour la réussite de l'aéronautique française. Ce comité stratégique a permis d'avancer ensemble sur les priorités de la filière et de confirmer la pleine mobilisation du Gouvernement à ses côtés. »

Myriam EL KHOMRI a déclaré: «Le développement économique de secteurs d'excellence, techniquement exigeants, ne peut être dissocié du développement des compétences, de l'emploi, de la formation, de la qualification de ceux qui y contribuent. La feuille de route « Emploi » du comité stratégique de filière montre l'intérêt d'anticiper les besoins des entreprises. Le plan 500 000 que je porte, la mobilisation du service public de l'emploi, renforcent l'efficacité des actions conduites. C'est en accentuant la qualité et l'adéquation de la formation aux réalités des filières que la France peut répondre aux enjeux d'une économie de pointe ouverte et compétitive, à l'image du secteur aéronautique. Plus que jamais, pour nous préparer aux défis de demain, la formation est un levier d'excellence et de progrès pour nos concitoyens et notre économie.»

La filière aéronautique française est une filière d'excellence qui réalise plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 80% réalisé à l'export. Première industrie exportatrice française, elle contribue positivement à la balance commerciale à hauteur de 22 Md€ et représente plus de 350 000 emplois sur le territoire national. L'Etat est fortement engagé aux côtés de la filière à l'export, l'aéronautique civile représentant plus de 21 Mds€ d'encours de garanties publiques.

Le Conseil national de l'industrie est une instance permanente d'expertise et de consultation pour le gouvernement, représentative de tous les acteurs de l'industrie. C'est un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation et de développement du tissu productif français à travers ses



quatorze Comités stratégiques de filière (CSF). Plus d'informations sur http://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie.

Contacts presse :

 Cabinet de Myriam EL KHOMRI :
 01 49 55 31 02

 Cabinet d'Alain VIDALIES :
 01 40 81 77 57

 Cabinet de Christophe SIRUGUE :
 01 53 18 45 13